

Lachine, le 18 juin 2020

SOUS-TOUTES RÉSERVES
PAR COURRIEL

À: Martin Savard, directeur d'arrondissement Lachine

Cc: Maja Vodanovic, Micheline Rouleau, Michèle Flanery, Julie-Pascale Provost, Younes Boukala

Objet: Réponses à vos communication officielles

M. Savard,

Cette lettre est essentiellement en réponse à vos communications par lettres officielles de septembre 2019 à juin 2020, en lien avec le Club de Natation Lachine (CNL), et se veut dans le meilleur intérêt des citoyens de Lachine, du CNL et de l'arrondissement.

Vous n'êtes pas sans savoir que la conseillère Julie-Pascale Provost est ma conjointe. Je tiens à le réitérer afin de dissoudre toute apparence de conflit d'intérêt, bien que celle-ci ait déjà divulgué le tout en conseil de ville. J'ai fais de même avec le conseil d'administration du CNL.

Mise en contexte importante:

- les principaux intervenants sont:
 - Lynn Thibault (arrondissement): chef de section et plus de 25 ans d'expérience. Travaillant pour l'arrondissement, elle a un code d'éthique à respecter, et un niveau de professionnalisme à maintenir;
 - Simon Jetté (CNL): étudiant au cégep (initialement) et travaillant à temps partiel au CNL. Il donne une bonne partie de son temps bénévolement au CNL afin de permettre un plus grand bénéfice pour ses membres/citoyens;
- les grandes lignes du conflit entre le CNL et l'arrondissement
 - Arrondissement envers CNL: la seule chose reprochée est le "ton" de certains courriels de M. Jetté (coordonnateur du CNL), qui ne sont en fait que des appréciations subjectives prises hors contexte;
 - CNL envers arrondissement: la liste d'éléments reprochées est basée sur des faits (liste trop longue pour cette présente lettre, mais sera détaillée lors d'enquêtes indépendantes à venir);

Votre décision, fermeture forcée du CNL, semble être la conséquence d'un long processus diffamatoire envers le CNL (preuves factuelles à l'appui) provenant d'une seule source (Lynn Thibault et son équipe). Cette décision **est démesurée** par rapport à la faute reprochée (le "ton" de quelques courriels) où **le CNL n'a JAMAIS été appelé afin de donner sa version des faits de façon officielle**.

En réponse à votre plus récente lettre (15 juin 2020), celle-ci ne présente aucune justification et aucune raison ne semble valable menant à votre conclusion unilatérale de fermeture forcée du CNL de façon très cavalière. Sans doute que la décision présentée dans votre lettre s'appuie sur vos **lettres précédentes** que vous avez envoyées au CNL.

Par contre, celles-ci **contiennent des éléments faux, subjectifs, biaisés, pris hors contexte, et/ou de sources unilatérales non-vérfiées. Nous vous demandons ainsi de:**

1. **renverser votre décision d'enlever au CNL toutes ses plages horaire de piscine (et ainsi forcer sa fermeture);**
2. **mettre en attente la planification conséquente des plages horaires de piscine, afin d'attendre le résultat d'une véritable enquête qui soit globale et honnête,** suite à nos plaintes déposées à diverses instances, incluant mais non limitées à l'Ombudsman de Montréal.

Vos quatres principales lettres sont les suivantes:

1. 16 Septembre 2019: Incivilités répétées de M. Simon Jetté
 - a. Comporte plusieurs erreurs, et issue d'un processus unilatéral où le CNL n'a jamais été appelé à donner sa version des faits. La réalité est à l'opposé de ce qui est présenté dans cette lettre;
 - b. Vous-même, M. Savard, m'avez confirmé que vous ne trouviez pas juste ni équitable le processus unilatéral (initié par l'équipe de Lynn Thibault) qui a mené à cette lettre;
 - c. En janvier 2019, je vous ai rencontré à votre bureau afin de vous présenter l'ampleur du problème, et vous m'avez dit de regarder en avant afin d'assurer une bonne collaboration pour le futur. Et là, cette lettre fait un retour en arrière jusqu'en 2016;
 - d. Dû aux erreurs, subjectivité et base unilatérale, cette lettre est nul et non avenu;
2. 5 février 2020: Collaboration et fonctionnement des opérations
 - a. Cette lettre se base sur la précédente qui est irrecevable, et contient de nombreux jugements de valeur, appréciations subjectives, et tire des conclusions basées sur des éléments invalides;
 - b. Conclusions non-appropriées: "*des demandes (pourront) être laissées sans réponse (de la part de l'arrondissement)*". Ceci est totalement inacceptable comme façon de procéder, surtout à votre niveau, et une recommandation sera faite aux élus afin que le tout soit mieux encadré;
 - c. Par conséquent, cette lettre est nul et non avenu;
3. 2 Avril 2020: Avis du contrôleur général de la ville de Montréal
 - a. Vous nous aviez mentionné (dans la lettre précédente) avoir déposé une demande d'enquête auprès du contrôleur général afin de régler les problèmes "*une fois pour toutes*". Nous étions au moins heureux de cet élément de la lettre afin d'enfin avoir une vraie enquête indépendante, juste et honnête. Nous avons ainsi laissé le processus suivre son cours, mais à notre grande surprise, nous n'avons jamais été contacté par le contrôleur général;
 - b. La réponse du contrôleur général: "*l'octroi de subventions semble s'être déroulée selon les règles*". Jamais il n'a été question de problèmes de cette nature. La réponse du contrôleur général est en fonction de la question qui lui a été posée, et celle-ci semble hors sujet ou du moins incomplète.
 - c. Par conséquent, cette lettre est nul et non avenu;
4. 15 Juin 2020: renouvellement protocole collège Ste-Anne

- a. Sous prétexte que le nombre d'heures d'utilisation de la piscine a diminué, le volet entraînement sera donné à un autre organisme, pourquoi? Et l'arrondissement reprendra la balance des autres services (cours natation et autres). Ce prétexte n'a aucun lien et peu importe le nombre d'heures, si quelqu'un d'autre peut offrir le service, le CNL le pourrait aussi bien;
- b. Vous avez vous-mêmes, suite à l'intérêt de M. Jetté, offert au CNL à plusieurs reprises (dont novembre 2019 à votre bureau) de prendre part aux éventuelles négociations du protocole d'entente avec le collège Ste-Anne pour la piscine, afin d'éviter des problèmes/lacunes du précédent protocole. Nous n'avons finalement jamais reçu d'invitation à y participer ni de près ni de loin;
- c. Vous avez aussi mentionné que la négociation de ce protocole devrait être menée de façon très stratégique dont vous seul en savez les rouages. En espérant que ceci a eu lieu et que Lynn Thibault, en conflit d'intérêt majeur avec le CNL, n'a pas participé à cette négociation, afin d'éviter qu'elle ne puisse concéder un item qui nuise à la plage horaire du CNL;

La lettre du 16 septembre 2019 mentionne que l'arrondissement a rencontré à 6 reprises et de façon officielle le CNL directement à l'égard de M. Jetté. Nous n'avons pas note de ces 6 rencontres à nos dossiers. Svp demandez à l'équipe de Mme Thibault de vous fournir les dates, lieux et personnes présentes pour chacune de ces 6 rencontres. À défaut de recevoir ces informations, nous allons considérer que la lettre, basée sur les éléments fournis par l'équipe de Mme Thibault, comporte de fausses allégations et ainsi est un faux document. De plus, l'inexactitude de certains éléments, et la subjectivité d'autres éléments présentés nuisent au CNL et à sa réputation.

La lettre du 2 avril 2020, faisant référence à la décision du contrôleur général, laisse croire que la ville avait raison sur tous les points, alors que la réponse est en fait hors sujet dans le contexte qui nous concerne ici. Le contrôleur général a sans aucun doute bien répondu à la question demandée, alors c'est la question de l'arrondissement qui était délibérément hors sujet.

L'utilisation ou la simple référence à un de ces deux rapports/lettres sera considérée comme fabrication et utilisation de faux documents, dans le but direct de nuire aux activités du CNL et à sa réputation.

Collaboration entre l'arrondissement et le CNL:

- Lynn Thibault laisse croire que c'est plus ardu qu'avec n'importe quel autre OBNL de Lachine.
- En fait, c'est la cohabitation dans un endroit restreint (piscine) appartenant à une tierce partie (Collège Ste-Anne) et dont l'état peut varier beaucoup (propreté piscine et vestiaires, température et chimie de l'eau, etc.), donc nécessite un suivi exhaustif par l'arrondissement (qui n'est pas sur place) et le CNL qui utilise la piscine (sur place);

- Tout ceci nécessite un volume d'échange de courriels plus grand que, par exemple, la municipalité qui offrirait l'exclusivité d'un terrain de baseball à un organisme en début d'année et ne se reparle qu'en fin d'année pour un compte rendu;
- Mis-à-part des problèmes particuliers en lien avec Lynn Thibault et son équipe (et sur lesquelles les enquêtes indépendantes feront la lumière), il n'y a aucune raison d'avoir d'autres problèmes;
- Le taux de satisfaction de nos clients se situe entre 90% et 100%, l'augmentation de notre nombre de membres est fulgurante, et il est impossible pour la municipalité d'offrir un même service à moindre coût pour l'arrondissement;
- Dans la quasi-totalité des services offerts par l'arrondissement (sport et culture), ceux-ci sont offerts via des OBNL (Note: le Centre de Loisirs est un OBNL et non un département). Le milieu aquatique est pratiquement le seul où l'arrondissement gère une partie des services (et ainsi conflits d'intérêts à certains égards);
- Vous même M. Savard m'avez mentionné (novembre 2019) que la meilleure solution serait peut-être de donner 100% des plages horaires de piscine du Collège Ste-Anne au CNL, le rendant ainsi responsable d'offrir tous les services désirés par l'arrondissement;

Autre point important ayant touchés le CNL: Centre de Loisirs de Lachine

- À plusieurs reprises, l'équipe de Lynn Thibault a tenté de nous faire fusionner avec cet OBNL. Il semblerait que d'autres organismes ont vécu la même pression de fusion pas nécessairement désirée;
- Le seul service qu'ils nous offraient par cette fusion était la prise en charge d'inscription (qui se fait déjà automatiquement à 90% via le web) et se prenaient un frais de 20% (10% à 30%) sur toutes les inscriptions. Nous n'aurions ainsi eu aucun bénéfice, et cela aurait nécessairement engendré une hausse de coût aux citoyens;
- Une étude plus approfondie sur le sujet devrait être conduite;

Autre point important ayant touchés le CNL: Bureau du Citoyen

- En décembre 2019, un membre du CNL est allé au bureau du citoyen afin d'y déposer une plainte contre un employé de l'arrondissement (sauveteur), mais cette plainte n'a jamais été prise par écrit et aucun numéro de suivi n'a été attribué. Le processus de cette plainte ne s'est pas effectué correctement, confirmé par Dominique Gazo (Directrice Sports/Loisirs) et Martin Savard;
- En janvier 2020, un autre de nos client est allé au bureau du citoyen afin d'y déposer une plainte contre un employé de l'arrondissement, et le même processus défectueux s'est produit;
- Une étude plus approfondie sur le sujet devrait être conduite;

Le président du Club de Natation Lachine,



Jean-Luc Trépanier

CONFIDENTIEL: Cette lettre, et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu cette lettre par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et détruisez cette lettre ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de cette lettre peut être illégale.